

L'an deux mil dix-huit, le 06 Mars, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au SITCOME, dans la salle des réunions, sous la présidence de M. Jean-Marie ALBOUY-GUIDICELLI, Président.

Sont présents :

*Barbey* : M. Jean Luc Baillet et M. Eric BOURBIGOT  
*La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE et M. Alain DEMELUN  
*Cannes-Ecluse* : M. Philippe SMORAG et M. Florent DEMONT  
*Esmans* : M. Jean-Jacques BERNARD et M. Maurice SANSOVINI  
*Forges* : M. Damien BUZZI et M. Arnaud BILLARD  
*La Grande Paroisse* : Mme Roselyne TRUKAN et M. Antonio AGUILAR  
*Laval en Brie* : Mme Geneviève DALBARD et M. Didier POTAGE  
*Marolles-sur-Seine* : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT  
*Montereau-Fault-Yonne* : M. Jean-Marie ALBOUY  
*Saint Germain Laval* : Mme Michèle CHEVAL

Absents excusés :

*Misy sur Yonne* : Mme Sylvie DESORMES et Mme Guylène AURORE  
*Montereau-Fault-Yonne* : M. Lahcen CHKIF  
*Montmachoux* : M. Bernard CRETON et M. Patrick JACQUES  
*Saint Germain Laval* : Mme Florence BONHOMME  
*Varennes-sur-Seine* : Mme Sylvie GADEAU et Mme Catherine GAUTHIER.

XXXXXXXXXXXX

Monsieur ALBOUY, après avoir fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

XXXXXXXXXXXX

Monsieur ALBOUY :

L'ordre de jour de ce soir est :

- L'adoption du budget primitif « Carte Siyonne » et « SITCOME » 2018
- L'autorisation donnée au Président de signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de la maison de la mobilité
- L'autorisation donnée au Président de signer les marchés de travaux pour la maison de la mobilité
- Le calendrier des réunions 2018 et les questions diverses.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, nous devons rajouter une délibération sur nos statuts qui va vous être remise, et qui n'a pas encore été passée.

C'est à la suite des adhésions des communes de Courcelles-en-Bassée, Salins, et Echouboulains.

Nous avons voté pour qu'elles puissent venir nous rejoindre, on avait procédé à la modification des statuts.

Ensuite cette modification des statuts a été ratifiée par l'ensemble des communes, cela nous est revenu de tout le monde « positivement » ou « sous réserve » d'une commune. Il n'en reste pas moins vrai que nous devons repasser une délibération finale qui permettra de valider tout le processus, que nous n'avons pas encore fait.

La préfecture est en attente de cette délibération.

Comme les communes concernées, verront leur TAD, mis en place, « en touchant du bois », cette année, elles paieront leur cotisation au prorata de l'année.

Est-ce que quelqu'un voit un inconvénient pour cette délibération qui nous est demandée par la préfecture ?

Monsieur DALIBON :

Tous les arrêtés ont été pris, que ce soit au niveau des nouvelles communes ou de l'adresse, cela a été fait, mais c'est la modification des statuts qui n'a pas été faite...

Monsieur ALBOUY :

Voilà c'est ça !

Monsieur DALIBON :

Les statuts découlent des délibérations que l'on a prises.

Monsieur ALBOUY :

Exactement, c'est par pur formalisme. Mais la préfecture le demande.

Est-ce-que quelqu'un voit un inconvénient pour que nous rajoutions cette délibération, demandée par la préfecture ? Non, c'est acté.

## Budgets primitifs « Carte SIYONNE » et « SITCOME » 2018

Nous avons eu l'occasion d'en débattre au niveau du débat d'orientation budgétaire, la commission des finances a dû se réunir entre temps, vous avez pu regarder dans le détail l'ensemble des comptes. Il s'agit d'un budget qui prend, en compte, si cela se concrétise cette année, et nous allons tout faire en sorte, l'adhésion justement des trois nouvelles communes, la mise en œuvre de notre transport à la demande avec une subvention supplémentaire d'Ile-de-France Mobilité, dans le cadre des nouveaux services.

Pour autant, afin de garantir le bon fonctionnement de notre transport à la demande, quoi qu'il arrive car nous allons démarrer les négociations, il faut faire en sorte que le service soit concerné toute l'année, donc budgétairement on a effectivement cette augmentation générale du budget de 20 000 € que nous avons évoquée lors du débat d'orientation budgétaire qui correspond à une compensation à moitié de l'aide de l'Etat que nous avons sur les contrats aidés. Il y a un minimum d'effectif du personnel à avoir pour réaliser correctement le transport à la demande actuel.

Nous perdons cette année 40 000 € d'aides de ces fameux contrats aidés, résultat des courses, nous, nous retrouvons quand même à devoir réaliser des services publics, donc les agents que nous allons recruter maintenant ne bénéficieront pas de ces aides-là. Donc cela correspond au paiement d'un salarié sans aide de l'Etat.

Avec ces effectifs-là, nous sommes, jusqu'au 31 décembre en capacité de garantir le service public que nous assurons, comme le Transport à la demande que nous réalisons en régie, ce qui est une particularité.

Je ne pense pas que cela change grand chose dans les mois qui viennent, peut-être que nous ne négocierons qu'en 2020. On va renégocier le CT3 de 2020 ou CT4. Je ne sais pas comment ils vont l'appeler.

Il est d'usage que ce soit les transporteurs qui assument le transport à la demande, qu'ils l'organisent, donc peut-être à cette occasion là, ce sera la société INTERVAL qui le fera, du moment qu'il n'y a pas d'incidences pour l'utilisateur.

Voilà ce que je pouvais vous en dire ; pas de changement particulier par rapport à ce que nous avons évoqué lors du débat d'orientation budgétaire.

Ensuite l'évolution des cotisations, comme tous les ans, est liée aussi à un facteur qui est celui de la population, qui est maintenant remis au goût du jour tous les ans, ce qui fait que, notamment pour la commune de Montereau dont je suis le représentant, il y a une modification conséquente de la cotisation puisque nous avons pris en population ; on a eu des chiffres en baisse au moment où nous étions en plein dans la politique de l'ANRU. Nous étions dans un creux de logements, la plupart des logements ont été reconstruits et donc tout naturellement, tous les ans, on se retrouve avec de la population supplémentaire, de mémoire on avait dû descendre à, à peu près 16 000 habitants, et cette année on est à 19 000.

Effectivement, en ce qui concerne Montereau, il y a une reprise importante de la participation à l'intérieur du SITCOME, puisque tout cela c'est des évolutions de pourcentages.

Vous avez des évolutions de pourcentages qui sont liées à la population et vous voyez sur le dernier tableau « SITCOME budget 2018 répartition des charges », le nombre d'habitants en 2017, le nombre d'habitants en 2018, la quantité des habitants en valeur absolue et vous avez ensuite la répartition du pourcentage dans la population globale du syndicat.

En ce qui concerne, Courcelles, Echouboulains, Salins, comme il est prévu leur adhésion pour la rentrée scolaire 2018-2019, on est sur une cotisation proratisée sur les derniers mois de l'année. Normalement tout devrait être effectif à ce moment-là.

Vous avez ensuite la répartition sur les fréquences 2018, là vous voyez également que la ville de Montereau prend une part importante en ce qui concerne les services.

Pour le reste c'est quand même assez stable.

Vous avez donc, sur le tableau suivant les charges d'exploitation 2018 par commune avec la participation 2017 qui est indiquée pour mémoire et la participation 2018.

Vous avez ensuite le tableau de la répartition des frais d'administration générale, dans l'hypothèse où les nouvelles communes adhèrent bien au 1<sup>er</sup> septembre 2018, et la participation des communes. Et sur le dernier tableau, vous avez la participation des communes 2018 avec la comparaison du total 2017 avec le total 2018 ; en ce qui vous concerne, on est sur une augmentation de 2.87 % sur le sous-

total des communes déjà adhérentes, sur lequel effectivement en fonction de la population les choses évoluent et qu'il faut prendre en considération ces 20 000 € qui correspondent aux emplois non aidés.

Y a-t-il des questions ?

Cette avalanche de chiffres nous laisse toujours très perplexe !

Vous voyez, la ville de Montereau qui augmente maintenant, puisqu'on est descendu à un moment donné à 49 % du budget voir 48 et là on est à 52,72 %, c'est considérable, c'est lié à l'augmentation de la population.

On ne peut pas à la fois chercher à avoir des habitants en plus, et puis effectivement dans les syndicats où on est adhérents, en fonction de la population forcément si les autres communes n'évoluent pas de la même manière, là vous avez une augmentation quand même assez nette.

Nous sommes sur des augmentations tout-à-fait raisonnables, quand on voit celles d'autres syndicats de transport dans le sud de la Seine-et-Marne où certaines sont à 3600 % d'augmentation.

Oui ça existe !

C'est Villecerf, il me semble.

Villecerf, qui bénéficie du STIL et qui voit une augmentation de cotisation de 3600 %.

On n'en est pas là.

Monsieur POTAGE :

Juste une question !

Monsieur ALBOUY :

Oui Monsieur allez-y !

Monsieur POTAGE :

Au niveau de Laval-en-Brie, le total c'est 12 009,25 €, cela correspond-il aux frais de la commune ?

Monsieur ALBOUY :

C'est ça, c'est votre cotisation syndicale. Et l'an dernier, vous avez versé 11 859,80 €

C'est la première fois que vous siégez ?

La cotisation, est basée, comme vous l'avez vu, sur l'un des tableaux précédents, c'est l'avant, avant dernier, « charges d'exploitation 2018 », donc vous avez 50 % de la cotisation liés au nombre d'habitants et 50 % au prorata des fréquences des services.

Donc là, vous êtes sur la répartition du déficit d'exploitation du réseau de bus SIYONNE, qui représente 4 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le SITCOME a une participation de 284 000 euros, le reste étant pris en charge par Ile-de-France Mobilité et donc on répartit ces charges d'exploitation à hauteur de 50 % sur la population, 50 % sur le nombre de services utiles, les services utiles correspondent au nombre de bus qui passent dans votre commune dans l'année au prorata des périodes scolarisées ou non.

Et après, vous avez une répartition des frais d'administration générale, qui se fait, elle, uniquement sur la population et dans les frais d'administration générale, vous avez principalement la masse salariale, les locaux qui sont à nous ; aujourd'hui on ne paye plus rien à part l'électricité et le chauffage, et vous avez là, tout le transport à la demande, puisque le transport à la demande étant en régie, vous avez la plupart du personnel qui est ici.

Il n'y a pas de répartition, on a réfléchi à plusieurs reprises sur le transport à la demande, de la même manière que le réseau de bus, car le réseau de bus est sur des lignes régulières donc ce sont des choses qui se répètent. Le transport à la demande, comme c'est en fonction des réservations, c'est compliqué de calculer une cotisation avec ce type d'aléa.

Dès que l'on commence à modifier les règles de calcul, d'ailleurs on le voit cette année, cela devient déjà tout de suite très compliqué. A partir de quoi on fait le calcul, est-ce que c'est la longueur de la ligne, est-ce que c'est la distance de votre commune par rapport à la gare ?

L'intérêt de la solidarité intercommunale est que justement tout cela soit mutualisé, mis en communauté. Si on commence à dire, « les communes rurales qui sont le plus éloignées devront participer plus que les communes qui sont plus proches », nous revenons donc à ce que nous avons vécu avant 1995, où les communes rurales payaient des cotisations plus élevées que les communes qui disposaient du réseau de bus à l'époque, c'était votre cas d'ailleurs à Laval-en-Brie, et c'est ce pour quoi d'ailleurs, les petites communes comme Forges avaient quitté le syndicat.

Je me souviens, que les communes de Marolles-sur-Seine, La Brosse-Montceaux, Esmans et puis Misy-sur-Yonne, payaient des cotisations plus élevées que les communes de Cannes-Ecluse, Saint-Germain-Laval ou Varennes, alors qu'elles n'avaient que des services de « marchés », le mercredi et le samedi matin et que les autres avaient des bus du matin au soir et toute la semaine.

Sur le TAD on n'a pas souhaité se créer des règles de calcul et finalement on fait une répartition sur les habitants. C'est quand-même Montereau qui paye principalement le transport à la demande des habitants des autres communes, parce que les Monterelais ne sont pas les premiers à prendre le

transport à la demande puisqu'ils ont la ligne principale. Voilà, tout cela c'est la solidarité intercommunale.

Est-ce-que j'ai répondu à votre question ?

Monsieur POTAGE :

Oui, oui je vous remercie

Monsieur ALBOUY :

Comme vous avez renouvelé votre conseil, si vous voulez que je reçoive les suppléants et les titulaires pour que je vous refasse une explication du pourquoi du comment et comment cela fonctionne, je suis à votre disposition.

Monsieur BILLARD :

Jean-Marie, moi j'ai une question :

Dans le temps vous preniez en compte les élèves qui résidaient au château de l'Assomption pour calculer le budget, là dans les transports c'est fini ça ?

Monsieur ALBOUY :

Ah oui c'est fini ça, maintenant c'est la population INSEE.

Monsieur BILLARD :

Parce que nous, on avait pour le collège, 250 personnes en plus.

Monsieur ALBOUY :

Oui ce n'est pas votre cas ! C'est 602

Monsieur BILLARD :

Oui c'est ça, parce que lorsque l'on se retrouve avec un établissement scolaire....

Monsieur ALBOUY :

Ah oui Cannes-Ecluse c'était pareil avec l'internat de la Police, ils étaient comptabilisés.

Maintenant, on prend la population INSEE.

S'il n'y a pas d'autres questions d'ordre technique, on va donc passer à l'adoption du budget primitif SITCOME 2018.

Qui s'abstient, qui est contre ?

C'est donc adopté à l'unanimité

Après il y a le budget SIYONNE

Y a-t-il des questions ?

Vous avez « les dépenses et recettes d'investissements » pour un budget total de 15 600 € et vous avez le tableau « des dépenses et recettes de fonctionnement » pour un montant de 424 500 €.

Vous avez les véhicules du TAD

Y a-t-il des questions ?

Qui s'abstient, qui est contre ?

C'est donc adopté à l'unanimité

<p style="text-align: center;"><b>Autorisation donnée au Président de signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de la maison de la mobilité</b></p>
---

Monsieur ALBOUY :

Nous allons vous remettre des documents sur table pour que vous ayez une vision de ce qui va se passer dans les mois qui viennent.

On a déjà pris un certain nombre de délibérations sur cette maison de la mobilité qui est déjà lancée, mais il y a un petit avenant à faire par rapport à des petites modifications que nous avons apportées.

Vous avez un document qui va vous être distribué ; en venant ici, vous avez vu notre maison et notre petit kiosque ; dans le programme des travaux on va raser le kiosque, il n'est pas notre propriété, le kiosque appartient à la ville de Montereau mais compte-tenu de son ancienneté la ville de Montereau n'est pas trop désireuse de le récupérer, je ne suis pas sûr que si on le déplace il y reste grand-chose.

Donc en termes de travaux on va le raser et on va commencer les travaux à partir de cet été, septembre probablement au plus tard pour une livraison de cette maison de la mobilité pour juin 2019 si tout va bien, et disons qu'à l'été 2019, nous pourrons l'inaugurer dans le cadre de la semaine européenne des transports 2019.

On a un an de travaux devant nous, nous avons bien sûr étudié pour qu'il y ait quand même un accueil et une information clientèle pour cette année de travaux, avec la possibilité de relocaliser de manière provisoire le bureau d'informations.

Nous allons prochainement, délibérer sur un accord avec Madame DENOU, qui est la propriétaire de l'Hôtel de la Gare et des deux cafés ; vous avez vu qu'il y en a un qui est désaffecté, donc on va louer provisoirement le deuxième café pour pouvoir avoir le bureau d'informations, la salle d'attente, c'est celui de droite bien entendu. On va le récupérer pendant les mois de travaux.

Donc comme vous le savez, on a retenu précédemment ce projet remarquable, ce que vous voyez dans l'extension de la maison de la mobilité, une fois que vous avez vu la façade, vous avez les plans du rez-de-chaussée.

On va lire les choses de gauche à droite. Là où je suis assis, vous avez cet escalier de secours qui va relier la salle de réunions, que vous verrez tout à l'heure, avec l'extérieur. Vous avez ensuite un garage à vélos, pour les vélos « SIYONNE ». Les usagers viendront garer leurs vélos, qui eux auront ce qu'on appelle le VELIGO, un énorme garage beaucoup plus grand que celui que nous avons actuellement à l'extérieur et qui auront la possibilité de garer leurs vélos en ouvrant la porte avec leur carte Navigo. Ils auront une cage grillagée où il y aura, à chaque emplacement au-dessus un petit vestiaire qu'ils pourront fermer, mettre leurs affaires, leurs vêtements de pluie etc.

Ça c'est un autre équipement qui est conventionné avec Ile-de-France Mobilité qui sera fait dans le cadre des travaux de la gare.

Ensuite, vous avez cette maison de la mobilité qui permettra à l'ensemble des usagers de disposer de toilettes, vous avez les toilettes hommes et les toilettes femmes ; pour plus de praticité les deux toilettes hommes et femmes auront des toilettes handicapées.

Vous avez ensuite le comptoir, vous voyez le comptoir ?

Vous avez un plan haut et un plan bas car vous savez que les comptoirs doivent être aménagés pour les personnes à mobilité réduite et vous avez cette énorme salle « des Pas Perdus ».

Ce que vous voyez au niveau de la salle « des Pas Perdus », là où c'est écrit « Salle des Pas Perdus », vous avez un arbre qui est juste au-dessus plus ce qui est marqué « banc : assise bois sur socle béton », donc ça on l'a fait retirer parce que ne connaissant pas la vie future du local et souhaitant quand même être en capacité d'accueillir le maximum de personnes, notamment quand il y a des soucis de correspondance.

Donc nous ne le faisons pas, il y aura des canapés qui permettront aux usagers de s'asseoir un peu partout, mais il y aura un espace comme ça, qui permettra à des gens de rester en attente de leur correspondance.

Il est prévu à cet endroit là aussi, la Wifi, des prises USB qui permettront de charger les téléphones et vous aurez des écrans vidéo, où vous aurez un écran vidéo concernant le réseau de bus SIYONNE puisqu'il est prévu cette année que tous les bus SIYONNE, soient géo-localisés et donc les gens pourront sur une application, connaître l'emplacement du bus, le temps d'attente et cela pour l'ensemble des lignes du réseau, ils auront un grand écran avec la cartographie du réseau SIYONNE et verront leur bus avancer au fur et à mesure de leur avancée justement.

Vous aurez aussi des écrans vidéo qui correspondent à l'information « Gare », donc quelqu'un qui est en correspondance avec un train pourra également attendre là, s'il le souhaite plutôt que d'attendre ailleurs.

L'information sera donc la plus complète, ce qui permettra aussi aux opérateurs SIYONNE et aux conducteurs de bus de pouvoir disposer dans cet endroit-là de toutes les informations.

Au niveau des services éventuels que nous pouvons voir, vous savez qu'il y a maintenant un service de consignes de la poste sur lequel on va négocier, parce que la SNCF, souhaite l'avoir aussi dans le cadre de ses travaux.

Soit il viendra ici, soit il viendra à la SNCF.

Il est bien sûr prévu des présentoirs pour présenter l'offre touristique locale et puis c'est aussi l'occasion de fonctionner avec la Maison du Terroir que la Communauté de Communes du Pays de Montereau est en train de mettre en place cette année, pour éventuellement récupérer des paniers, du style « La ruche qui dit oui », vous savez on commande ses produits et on les récupère le soir. Le but est d'essayer de développer quelques services utiles à la population.

Vous avez ensuite, à l'intérieur de ce rectangle, avec les murs épais en gris, la maison que vous avez à côté ; des travaux y seront faits.

On va rabaisser le sol, puisqu'aujourd'hui on peut y tenir debout mais ce n'est pas très confortable, on va rabaisser le sol pour avoir les bonnes dimensions et on va créer un bureau TAD, qui sera le bureau du personnel.

Il y aura des tâches administratives, l'objet étant d'optimiser le personnel, vous savez c'est une recherche permanente, ce n'est pas que je sois contre l'emploi, mais les recettes des communes étant en diminution, il ne faut pas que les organismes auxquels ils sont adhérents soient eux, toujours en augmentation, donc il y a quand-même de grands moments dans la journée où les opérateurs peuvent faire autre chose, ils peuvent se détacher des tâches d'accueil.

Il faut quand-même être honnête, entre 10h00 et 16h00, on ne peut pas dire qu'il y ait beaucoup de gens qui foulent le kiosque.

Les gens qui vont fouler cette maison de la mobilité, seront pour beaucoup, en attente, et n'auront pas forcément besoin d'informations. Cela ne sert à rien d'avoir quelqu'un toute la journée derrière le comptoir.

D'abord, ce sera vitré, ce que vous voyez là, avec le gros point noir et la ligne hachurée, en fait c'est une vitre, donc les gens qui seront dans le bureau, verront quand-même ce qui se passe dans la maison de la mobilité et s'il y a quelqu'un qui vient, on mettra une sonnette et la personne se lèvera de son fauteuil et ira donner le renseignement.

Vous avez dans le sous-sol de la maison actuelle du SITCOME, tout un espace qui va être totalement réaménagé, ce qui concerne la chaufferie et qui est déjà la chaufferie. Il n'y a pas de changement là-dessus en revanche, sur le reste, on crée un espace « détente personnel », des vestiaires hommes et des vestiaires femmes avec les sanitaires et les douches qui vont avec, qui est une obligation du code du travail et je ne vous cacherai pas que nous ne sommes pas en conformité depuis 2006.

Ce sera l'occasion de nous mettre en conformité avec le code du travail, tout cela sera l'espace personnel, du personnel du SITCOME.

Et puis, une zone d'archivage.

Ensuite, au premier étage, la partie droite en violet, correspond à la maison actuelle du SITCOME, ce sont nos bureaux administratifs, aucun changement à l'intérieur, puisque l'on a fait des travaux ces dernières années, donc aujourd'hui cela fonctionne très bien, on n'a pas besoin de refaire quoi que ce soit.

On va donc refaire cette coursive au niveau de notre salle de réunion, et cette salle de réunion qui se retrouve, du coup agrandie, puisqu'elle va aller jusqu'au bout de la maison de la mobilité.

Vous voyez donc l'espace qui est le nôtre, mais elle va aller jusqu'au bout de notre limite de propriété, on double la surface de notre salle de réunion.

D'abord, parce que c'est nécessaire ; aujourd'hui nous sommes à 13 communes, il y en a 3, qui sont en processus d'adhésion pour 2018 et il y en a encore 7 autres qui souhaitent nous rejoindre.

Vous savez, toutes les communes situées autour de Voulx, qui sont dans un processus, qui est un peu ralenti par le syndicat des transports de Nemours qui ne veut pas laisser partir la commune de Voulx de son syndicat ; tout cela représente des problèmes que nous allons résoudre et donc d'ici 2020 on se retrouvera à 22 communes.

Cela veut dire 44 élus, les agents qui vont avec et donc, il convient d'avoir une salle de réunion qui soit en capacité de nous réunir.

Ce que nous avons évoqué avec les collègues de la commission d'appels d'offres pas plus tard qu'hier, c'est que cette salle de réunion aura aussi d'autres vocations.

Elle sera climatisée comme la maison de la mobilité ; dans le cadre des plans canicule, nous pourrons mettre à disposition cette salle de réunion pour les personnes âgées du secteur de la gare et nous envisageons également de la louer car il n'y a pas de petits profits.

On est dans un secteur quand-même très intéressant où beaucoup de réunions qui sont organisées.

En général, tous les organismes de formation ou des organismes quelconques, préfèrent quand-même se réunir dans des endroits où il y a un peu de mobilité.

Nous avons le train, nous avons les lignes de bus, les Seine-et-Marne Express, et donc cette salle de réunion de presque 100 m<sup>2</sup>, je pense qu'elle aura vocation à être utilisée par d'autres personnes que nous, et cela sera des rentrées financières modestes mais toujours des rentrées financières pour le syndicat.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

Sur l'aspect extérieur, vous le voyez sur les photos, on est sur un bâtiment lumineux.

Ce que vous voyez en haut du bâtiment, cette marguerite en bois, correspond à la marguerite en bois que vous verrez aussi à la fin des travaux de la gare SNCF, puisque la SNCF a prévu de faire la même marguerite du début de la gare SNCF jusqu'à la limite de sa gare.

Il y aura une continuité de la marguerite et les usagers qui veulent aller de la gare SNCF à la maison de la mobilité pourront le faire de manière protégée le jour où il y aura des intempéries, puis vous aurez une harmonie architecturale. En ce qui concerne le siège du SITCOME, la maison que vous avez vue, il y aura un ravalement de façade sur la totalité de ce bâtiment, ce qui permettra d'avoir quelque chose de propre, d'aéré et de moderne.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce projet.

Nous avons avec le cabinet d'architectes que nous avons choisi, le cabinet DESCHEEMAEKERE qui se situe en face, nous avons eu plusieurs réunions de travail avec Michel DALIBON.

A un moment donné, nous avons cru que nous prenions un peu de retard en ce qui concernait l'avant projet définitif (APD) que nous devons valider et qui allait après s'enchaîner avec le permis de construire. Il s'avère qu'ils ont assuré de manière parallèle, l'APD et le permis de construire, pour tout ramener le même jour, sachant que nous avons modifié le permis de construire uniquement sur la partie de ce banc en béton. Des subventions ont été obtenues, une pour les locaux sociaux dont les travaux sont estimés à 200 000 € et une autre pour la maison de la mobilité dont les travaux sont estimés à 1 000 000 €. Le cabinet d'architecte DPLG ALAMERCERY et l'ingénieur DESCHEEMAEKERE ont été désignés comme maîtres d'œuvres pour un forfait initial prévisionnel à hauteur de 970 000 € TTC. A l'issue des études, des obligations liées aux subventions obtenues et de l'APD, il a été proposé par un premier architecte, contacté pour établir et chiffrer une esquisse, d'aménager une salle supplémentaire dans les sous-sols du bâtiment existant, obligeant à creuser sur 50 cm de profondeur avec une mise aux normes PMR.

La salle de réunions va être détruite et agrandie, doublant la surface initiale prévue, une climatisation réversible va être installée, permettant ainsi d'accueillir du public en cas de canicule ou d'inondations.

Cette salle de réunions, aura un accès direct, sans passer par les bureaux du SITCOME, et pourra ainsi être louée à des organismes etc.... Les budgets restent constants.

Le montant global total des travaux de l'opération est estimé à 1 205 000 €. L'estimation des honoraires (études+ maîtrise d'œuvre) à 241 000 €, le budget total de l'opération est estimé TTC à 1 735 200 €. Il reste à la charge du SITCOME 750 000 €, qui seront couverts par un emprunt, aura pour conséquences budgétaires la modique somme de 37 000 € par an. Ces 37 000 € seront gelés, j'espère bien gommés des frais sur nos cotisations, par l'augmentation de la subvention d'Ile-de-France Mobilité, que nous avons déjà évoquée, puisqu'aujourd'hui, Ile-de-France Mobilité finance notre TAD à hauteur de 9 % alors que maintenant ils s'approprient à les financer partout à hauteur de 100 %, ou un tout petit peu moins ; donc là je pense qu'il y a des marges financières importantes et que si l'on négocie bien les choses, on pourra même être amené à diminuer les cotisations l'année prochaine. En tout cas c'est l'objectif.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce dossier, et donc il convient d'approuver l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre de la maison de la mobilité prenant en compte ce que je viens d'évoquer.

Y a-t-il des questions, sur lesquelles Michel ne manquera pas de répondre ?

Qui s'abstient, qui est contre ?

C'est donc adopté à l'unanimité

## **Autorisation donnée au Président de signer les marchés de travaux pour la maison de la mobilité**

Monsieur ALBOUY :

Autorisation donnée au Président de signer les marchés de travaux pour la maison de la mobilité et les dommages d'ouvrages, c'est important, au cas où il y aurait une entreprise quelconque qui nous ferait défaut.

Y a-t-il des questions ?

Qui s'abstient, qui est contre ?

C'est donc adopté à l'unanimité

## **Calendriers des Réunions 2018**

Monsieur ALBOUY :

Vous avez le calendrier prévisionnel des réunions, commissions finances, et comités syndicaux, donc sur les comités syndicaux nous avons déjà réalisé, le débat d'orientations budgétaires, qui est maintenant un débat sur le rapport, ensuite nous avons voté le budget primitif, il est prévu une réunion le mardi 12 juin sur le compte administratif, le mardi 16 octobre sur le budget supplémentaire et le 11 décembre, les décisions modificatives et le débat d'orientations budgétaires, que nous allons anticiper.

## Modification des statuts

Monsieur ALBOUY :

Comme évoqué en début de séance, nous devons délibérer sur la modification des statuts du syndicat.

Qui s'abstient, qui est contre ?

C'est donc adopté à l'unanimité

## Questions diverses

Y a-t-il des questions diverses ?

Pas de questions diverses ?

Mme DALBARD :

A Laval-en-Brie, plus particulièrement à la Morel, les cars s'arrêtent dans la rue d'Heurtebise et on a peur comme il y a un talus, et comme ils se croisent, on a peur qu'il y en ait un qui bascule dans un verger.

Monsieur ALBOUY :

Je connais bien la rue d'Heurtebise, puisque c'est la seule rue où j'ai eu un accident de ma vie.

M. Didier POTAGE :

Ah et bien...c'est déjà une rue un peu sinueuse et de plus il serait bien de revoir ce secteur là, car un jour ou l'autre ...

Monsieur ALBOUY :

Alors, le bus en fait, attend là ?

Mme DALBARD :

A la Morel, il y en a un qui s'arrête, ils se croisent et on voit bien les traces des pneus des cars sur le bas côté.

Monsieur ALBOUY :

Ce sont les photos que Monsieur LABADILLE m'a envoyées ?

Mme DALBARD :

C'est possible.

J'ai été informée que le 15 février, les enfants ont été déposés à 18h30 à Heurtebise et non pas au Maulny. L'un des gamins a demandé la descente au Maulny, et il lui a été répondu « c'est comme ça »

...

Et Monsieur GARCIA qui est 1<sup>er</sup> adjoint, et a des enfants qui prennent ce bus-là, a eu Monsieur RENOTTE qui devait tenir informé Monsieur GARCIA du problème qui devait être réglé.

Il n'a toujours aucune nouvelle.

M. POTAGE :

A l'endroit où ont été déposés les jeunes, ils sont obligés de traverser la nationale dans les deux sens.

Monsieur DEMONT :

On a eu ce problème là aussi à Cannes-Ecluse, l'année dernière

Monsieur ALBOUY :

Dans ces cas-là, il faut vraiment prévenir le jour-même, ou le lendemain bien sûr. Il ne faut pas appeler uniquement l'entreprise, il faut aussi nous appeler nous, qui effectueront le suivi, parce que l'entreprise, parfois, noie le poisson.

Mme DALBARD :

C'est ce qu'il a fait, il nous a dit qu'il allait en reparler, et lui comme il a des enfants qui prennent ce car, il est informé tout de suite.

Monsieur DEMONT :

Il n'y avait pas de neige ?

M. POTAGE :

Non, non, non...

Monsieur ALBOUY :

En fait, ils montent sur Heurtebise, tournent à gauche et vont sur le Maulny.

M. POTAGE :

Ils ont demandé aux chauffeurs d'être descendus à leur arrêt, et le chauffeur leur a répondu., « je ne m'arrête pas, si vous n'êtes pas content, c'est pareil ».

Monsieur ALBOUY :

On va vérifier.



Monsieur DEMONT :

Si je peux revenir là-dessus, puisqu'à Cannes-Ecluse, des gens m'ont interpellé sur ces questions de dysfonctionnements d'arrêts de bus, parce que les enfants qui appuient sur la demande d'arrêt, ou qui n'appuient pas, ça se fait un peu au bon vouloir du chauffeur, donc quelquefois il s'arrête, quelquefois il ne s'arrête pas.

On a des retours fréquents des parents sur les bus surchargés. Il y a des enfants qui demandent à leurs parents de les emmener car ils ne veulent même plus monter dans le bus.

Monsieur DEMONT :

Alors moi, c'est encore autre chose, c'est que le chauffeur démarre avant que les enfants montent dans le bus, il les voit dans le rétro, et c'est le cas des miens, ils sont dans le rétroviseur, ils sont au bout du bus et le chauffeur démarre.

Monsieur ALBOUY :

Il faut signaler le jour et l'heure à laquelle cela est arrivé, parce que pour nous, cela nous est quand-même difficile de dire d'une manière générale qu'il y a un dysfonctionnement, si vous me dites précisément, « voilà, c'est tel jour, telle heure ». Alors nous pourrions agir

Monsieur DEMONT :

Comme ce sont les miens tout le temps, je leur dis « vous n'avez qu'à partir plus tôt ».

Non mais je le dis comme ça, mais les chauffeurs quelquefois pourraient attendre 5 secondes

Monsieur ALBOUY :

C'est noté, je verrai cela avec le directeur d'INTERVAL.

Y a-t-il d'autres questions ?... Non...

Je vous souhaite à tous une excellente soirée.

*La séance est close à 20h35.*